

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NEUTRALE Aceton

Numéro d'Enregistrement 01-2119471330-49-0000

REACH:

 N° CAS:
 67-64-1

 N° Index:
 606-001-00-8

 N° CE:
 200-662-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

diluant

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Meffert AG Schweiz

c/o Visita Treuhand AG Niederlenzerstrasse 25

Rue: Niederlenzerstrasse 2: Lieu: CH-5620 Lenzburg

Téléphone: +41 56 648 87-87 Téléfax: +41 56 648 87-88

E-mail (Interlocuteur): info@meffertag.ch Internet: www.meffertag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 44 251 5151 oder 145 (Toxikologisches Zentrum)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétone

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 2 de 11

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets conformément aux

réglementations locales/régionales..

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du

règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0.1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du

règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance						
	N° CE N° Index N° REACH						
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)						
67-64-1	acétone						
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité					
	Limites de conc	concentrations spécifiques, facteurs M et ETA						
67-64-1	200-662-2	acétone	100 %					
	par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg							



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 3 de 11

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Nausée, État semi-conscient, État inconscient.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau, Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: épaisse fumée noire Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2). Nocif par inhalation.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Recueillir séparement l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 4 de 11

Fermer les zones dangereuses et empêcher l'accès aux personnes non autorisées

Pour les secouristes

Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré)- Vêtement de protection.

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Evacuation: voir rubrique 13

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter: Agent oxydant. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

diluant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 5 de 11

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	
		1000	2400		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	50 mg/l	U	b

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance							
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur				
67-64-1	acétone							
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	2420 mg/m³				
Salarié DNEL,	Salarié DNEL, à long terme		systémique	160 mg/kg p.c./jour				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1210 mg/m³				
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour				
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour				
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	200 mg/m³				

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance					
Milieu environn	Milieu environnemental					
67-64-1	acétone					
Eau douce	10,6 mg/l					
Eau de mer	1,06 mg/l					
Sédiment d'eau	30,4 mg/kg					
Sédiment marir	3,04 mg/kg					
Micro-organism	100 mg/l					
Sol	29,5 mg/kg					

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utiliser lunettes de protection étanches. EN 166

Protection des mains

Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants. Matériau approprié: Caoutchouc butyle. Epaisseur de matière 0,7 mm Temps d'infiltration >480 min. Si nécessaire, utiliser des sous-gants en coton. Voir les informations fournies par le fabricant.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345, Porter des vêtements de protection à manches longues. DIN EN ISO 13688:2013



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 6 de 11

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil filtrant

combiné

Type de filtre: AX

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Date d'impression: 17.01.2025

Point de fusion/point de congélation: -94,7 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 55,8 - 56,6 °C DIN 53171

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: 2,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 13 vol. %

Point d'éclair: <-18 °C DIN 51755
Température d'auto-inflammation: 465 °C ASTM E 659

Température de décomposition:

pH-Valeur:

non déterminé

non applicable

Viscosité cinématique:

non déterminé

(à 20 °C)

Hydrosolubilité: complètement miscible
La vitesse de dissolution: non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: 233 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: 8000 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 0,79 g/cm³

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:non déterminéTeneur en solvant:100,00 %Viscosité dynamique:0,32 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement: 4 DIN EN ISO 2431

(à 20 °C)

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 7 de 11

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance									
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode				
67-64-1	acétone									
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat						
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin						
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat						

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 8 de 11

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance	Substance								
	Toxicité aquatique Dose			[h] [d]	Espèce	Source	Méthode			
67-64-1	acétone									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100		Daphnia magna (puce d'eau géante)					

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070104 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la

formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits organiques de base; Autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 9 de 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Ne pas mettre les récipients sous pression, ne pas les couper, souder, braser, soumettre à un brasage fort, ne pas les percer, poncer ou exposer à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'ignition. Ils pourraient exploser et entraîner des blessures ou la mort.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1090
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	ACÉTONE
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33
Code de restriction concernant les	D/E
tunnels:	
Transport fluvial (ADN)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1090
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	ACÉTONE
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1090
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	ACETONE
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	_
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
-	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton Code du produit: 78307576700000 Date de révision: 16.12.2024 Page 10 de 11

FmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro **UN 1090**

d'identification:

14.2. Désignation officielle de **ACETONE**

transport de l'ONU:

Quantité exceptée:

3 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: П Étiquettes: 3 Dispositions spéciales: A3 A324 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L Passenger LQ: Y341

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 I

F2

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les 100 % (790 g/l)

émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

100 % (790 g/l)

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

NEUTRALE Aceton

Date de révision: 16.12.2024 Code du produit: 78307576700000 Page 11 de 11

Teneur en COV (OCOV): 100 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données

Bibliographie: http://gisbau.de http://www.baua.de

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification					
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle					
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul					
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul					

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures,	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)